

# RAPPORT D'ACTIVITÉS



*L'Agence de*  
**L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE**

*Un juste équilibre*



Québec  DU 3 DÉCEMBRE 1997  
AU 31 MARS



# 1998

# SOMMAIRE



LETRE DU MINISTRE .....	3
LETRE DU PRÉSIDENT .....	5
RAPPORT DES ACTIVITÉS .....	6
Mission et cadre d'intervention .....	6
Organisation et fonctionnement .....	6
Suivis des engagements gouvernementaux .....	7
Programmes .....	8
Information et sensibilisation .....	10
Formation et éducation .....	10
Soutien .....	10
CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	12
PERSONNEL DE L'AGENCE ET STRUCTURE ORGANISATIONNELLE .....	13
RAPPORT DE LA DIRECTION .....	14
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR .....	16
ÉTATS FINANCIERS .....	17
MISSION .....	22
REMERCIEMENT .....	23



# SOMMAIRE



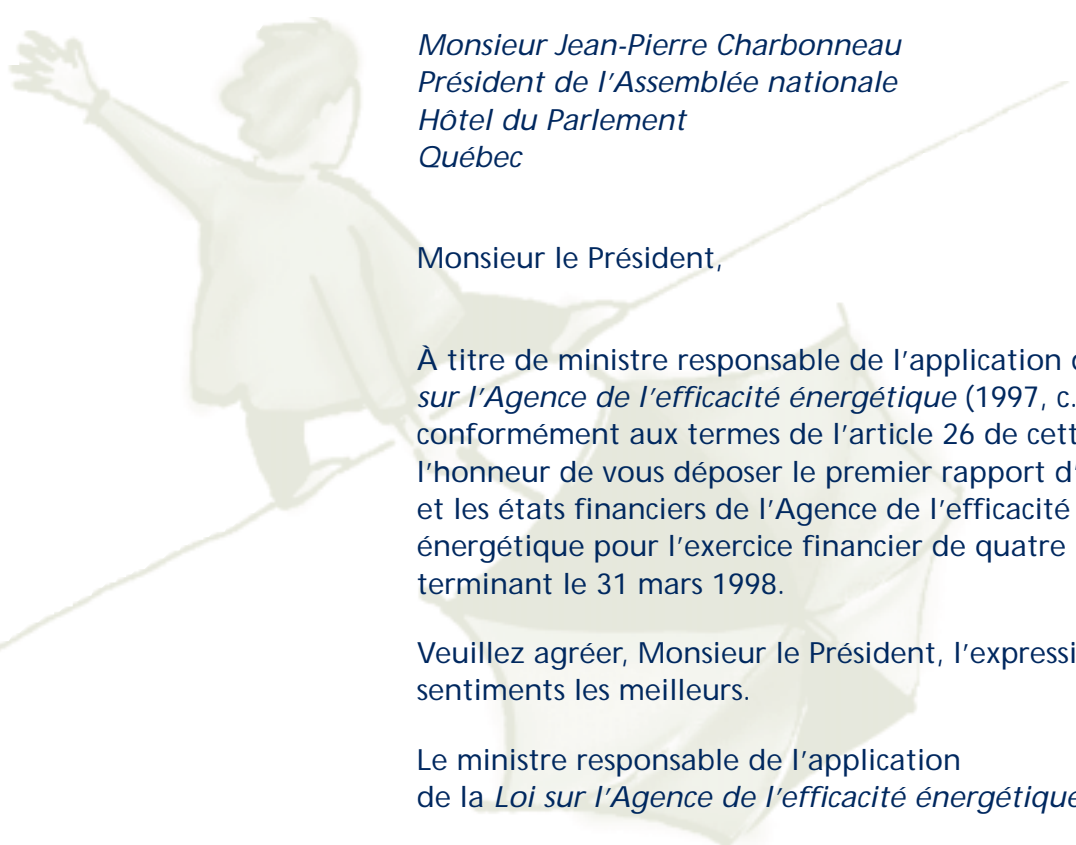


# LETTRE DU MINISTRE



Ministre d'État des  
Ressources naturelles  
et ministre des  
Ressources naturelles

Charlesbourg, le 6 juillet 1998



*Monsieur Jean-Pierre Charbonneau  
Président de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Parlement  
Québec*

Monsieur le Président,

À titre de ministre responsable de l'application de la *Loi sur l'Agence de l'efficacité énergétique* (1997, c. 55) et conformément aux termes de l'article 26 de cette loi, j'ai l'honneur de vous déposer le premier rapport d'activités et les états financiers de l'Agence de l'efficacité énergétique pour l'exercice financier de quatre mois se terminant le 31 mars 1998.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre responsable de l'application  
de la *Loi sur l'Agence de l'efficacité énergétique*,

Guy Chevrette

Québec 

# LETTRE DU PRÉSIDENT



Président de l'Agence de  
l'efficacité énergétique

Charlesbourg, le 30 juin 1998

*Monsieur Guy Chevrette  
Ministre d'État des Ressources naturelles  
et ministre des Ressources naturelles  
5 700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest  
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1*

Monsieur le Ministre,

Suivant les dispositions de l'article 25 de la Loi sur l'Agence de l'efficacité énergétique (1997, c. 55) et au nom des membres du conseil d'administration et du personnel de l'Agence, j'ai le privilège de vous présenter le premier rapport d'activités et les états financiers de l'Agence de l'efficacité énergétique pour l'exercice financier de quatre mois se terminant le 31 mars 1998. Ces documents ont été approuvés par le conseil d'administration de l'Agence le 19 juin 1998.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, mes plus respectueuses salutations.

Le Président de l'Agence de l'efficacité énergétique,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Michel Dallaire'.

**Michel Dallaire, architecte**



# RAPPORT DES ACTIVITÉS

*Le rapport d'activités 1997-1998 de l'Agence couvre la période du 3 décembre 1997 au 31 mars 1998, soit à compter de la date de l'entrée en vigueur de l'ensemble des articles de sa loi constitutive.*

## Mission et cadre d'intervention

La Loi sur l'Agence de l'efficacité énergétique (1997, c. 55), adoptée à l'unanimité le 12 juin 1997, confie à l'Agence la mission d'assurer, dans une perspective de développement durable, la promotion de l'efficacité énergétique pour toutes les sources d'énergie, dans tous les secteurs d'activités, au bénéfice de l'ensemble des régions du Québec.

Dans le respect de cette perspective le conseil d'administration décidait, dès sa première séance statutaire, d'adhérer au Programme québécois d'enregistrement des mesures volontaires sur les changements climatiques (ÉcoGESTe). Cette adhésion a été coiffée d'une volonté de mettre à profit les activités et les leviers d'intervention de l'Agence en faveur de la réduction des gaz à effet de serre. Un plan d'action en ce sens est en cours d'élaboration.

La politique gouvernementale en matière d'énergie constitue un repère à la fois riche et incontournable, d'où émanent deux entités aux rôles complémentaires : l'Agence de l'efficacité énergétique et la Régie de l'énergie. La politique campe le cadre prépondérant d'intervention de l'Agence autour de la notion de rentabilité associée à la réalisation des économies d'énergie. Le tableau suivant en illustre la teneur à grands traits.

Les économies d'énergie  
rentables pour l'ensemble  
de la société

Les économies d'énergie  
rentables pour les  
consommateurs mais  
non rentables pour les  
fournisseurs

Les économies d'énergie  
rentables pour les  
fournisseurs

## Organisation et fonctionnement

La loi constitutive de l'Agence prévoit que ses affaires sont administrées par un conseil d'administration. Le 22 octobre 1997, le gouvernement nommait, pour une durée de trois ans, dix membres représentatifs des milieux intéressés. Le directeur général de l'Agence étant membre d'office du conseil d'administration, le premier conseil d'administration de l'Agence compte onze membres, soit le nombre maximal prévu par la loi.

Le conseil d'administration de l'Agence tenait sa première séance statutaire le 26 février 1998 et convenait d'un calendrier de dix séances statutaires annuelles. Une séance spéciale consacrée à l'établissement de la vision et des valeurs de l'Agence précédait la seconde séance statutaire qui s'est tenue le 20 mars 1998. Les premiers jalons autour desquels l'Agence édifiera son développement y ont été posés.

Conformément aux obligations découlant de sa loi constitutive, l'Agence a procédé à la publication d'un avis sur sa localisation dans la Gazette officielle du Québec ainsi qu'à la désignation d'un vice-président et d'un secrétaire. Par ailleurs, le conseil a privilégié de créer un poste de deuxième vice-président pour former, avec le président, le vice-président et le directeur général, un comité exécutif.

L'Agence a, au cours de son premier trimestre d'existence, précisé certains aspects des règles de régie interne et d'éthique qui prévaudront au sein de l'Agence. La teneur respective de celles-ci se précise au fil des séances. L'Agence a conclu une entente de service avec le contrôleur des Finances du Québec et, afin de réaliser certaines économies d'échelle, entamé des discussions en ce sens avec différentes unités de services administratifs du ministère des Ressources naturelles.

L'Agence doit soumettre pour approbation au gouvernement, chaque année, son budget pour l'exercice financier suivant ainsi que ses règles budgétaires. Elle a donc œuvré à l'élaboration des documents relatifs à cette approbation de même qu'à la détermination du cadre normatif qui régira ses participations professionnelles et financières. Par ailleurs, l'Agence doit aussi faire approuver par le gouvernement chaque année son plan de développement. Elle travaille à l'élaboration de ce premier plan en prévision de son dépôt au ministre des Ressources naturelles au cours de l'automne 1998.

## Suivis des engagements gouvernementaux

Parmi les mandats qui lui sont dévolus, l'Agence doit assurer le suivi des engagements gouvernementaux en matière d'efficacité énergétique. La coordination

interministérielle et la coopération internationale en matière d'efficacité énergétique comptent parmi ces engagements. En vertu de sa loi constitutive, l'Agence peut conclure une entente avec un autre gouvernement ou l'un de ses ministères, une organisation internationale ou un organisme de ce gouvernement ou de cette organisation.

La politique gouvernementale de l'énergie prévoit l'élaboration d'un plan d'action interministériel en matière d'efficacité énergétique. Ce plan doit compléter la nouvelle politique énergétique et la politique québécoise des transports. Dans ce contexte, l'Agence a rappelé au ministère des Transports les volontés exprimées dans la politique de l'énergie et offert de collaborer à l'élaboration de la politique des transports en ce qui concerne les aspects reliés à l'efficacité énergétique. L'Agence est à établir son approche relativement à l'élaboration du plan d'action interministériel souhaité par le gouvernement.

Au plan international, l'Agence a produit une programmation des activités à caractère international conformément aux engagements et volontés exprimés dans la politique gouvernementale en matière d'énergie. Le conseil d'administration a pris soin de réserver une partie des ressources budgétaires de 1998-1999 afin d'être en mesure d'honorer les engagements gouvernementaux en cette matière.

L'Agence a entamé et prévu des démarches permettant de développer les collaborations signifiées par la politique gouvernementale de l'énergie, notamment auprès de l'Agence française de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et de l'Institut de l'énergie des pays ayant en commun l'usage du français (IEPF). L'Agence a aussi poursuivi les collaborations établies avec l'Institut catalan de l'énergie (ICAEN).

L'Agence prévoit participer au prochain congrès de l'Organisation latino-américaine de l'énergie (OLADE) et collaborer dans le cadre du Programme de coopération énergétique Québec-OLADE. Dans cette perspective, l'Agence a rencontré la personne pressentie pour représenter le gouvernement du Québec dans le cadre de ce programme.

Faisant suite aux entretiens tenus en septembre 1997 à Tunis entre le ministre de

L'Industrie de la Tunisie et le ministre d'État des Ressources naturelles du Québec, un projet d'entente de coopération internationale avec l'Agence de la maîtrise de l'énergie de la Tunisie a été élaboré.

## Programmes

L'Agence a assuré, dans le respect des engagements prévus, la prise en charge du Programme de développement énergétique (PDE – Forums énergie) et du Programme de productivité énergétique (PPE). Elle a aussi assuré la transition administrative et technique des projets du Programme d'aide au développement des technologies de l'énergie (PADTE) comportant un volet efficacité énergétique et dont la responsabilité et les crédits associés lui incomberont à compter du 1er avril 1998. Parmi ces six projets se retrouve l'entente triennale avec l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie.

Les neuf Forums se sont partagé une subvention totalisant 255 000 \$ au cours de l'année financière 1997-1998 dans le cadre du PDE. L'Agence a effectué les trois derniers versements représentant 14 % de cette somme. Sur la base d'une étude produite en avril 1997 par la Direction de l'efficacité énergétique concernant les activités et le fonctionnement des Forums énergie, l'Agence a choisi de revoir les bases du partenariat ayant prévalu à l'égard des Chambres de commerce du Québec. Un représentant de chacun des neuf Forums a participé à une première rencontre en ce sens au mois de mars 1998.

Au moment de sa création, l'Agence se voyait confier la responsabilité de quinze projets actifs du PPE. Dans le cadre de ce programme, quatre nouveaux projets ont été appuyés par l'Agence. Ces nouveaux projets représentent, sur trois ans, une contribution pouvant s'élever à 375 705 \$. L'ensemble des 19 projets administrés dans le cadre de ce programme a impliqué des déboursés totalisant 316 084 \$ en 1997-1998, dont 93 % ont été versés par l'Agence conformément aux termes des conventions signées. La valeur totale estimée de ces projets s'élève à près de dix millions de dollars.

Les figures suivantes font état de la répartition des contributions versées en vertu du PDE et du PPE au cours de l'exercice financier 1997-1998. Cette répartition est illustrée selon les dimensions de la mission de l'Agence soit, la source d'énergie, le domaine de consommation et les régions. À ces dimensions s'ajoute la ventilation par catégorie d'activités.

En raison du respect des conventions comptables, l'Agence n'a pu procéder aux versements finaux associés à deux projets du PPE en matière de formation et d'éducation. Conséquemment la part des débours en cette matière aurait dû atteindre quelque 10 %.

Pour fins de comparaison, la répartition met également en parallèle l'ensemble des sommes versées au cours de l'exercice financier 1997-1998 et celles versées sous l'égide de l'Agence.



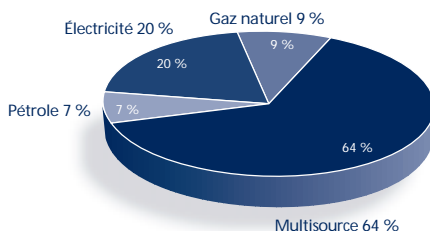
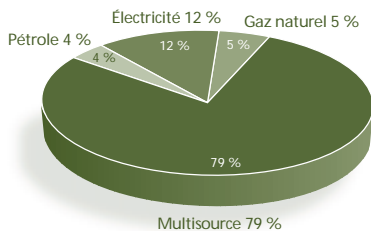
# RÉPARTITION DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES VERSÉES DANS LE CADRE DU PDE ET DU PPE EN 1997-1998

SELON

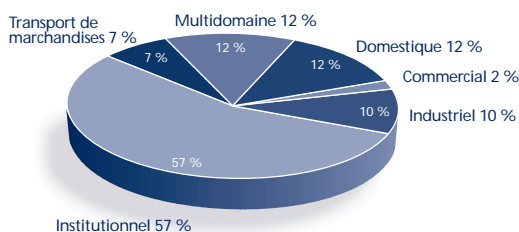
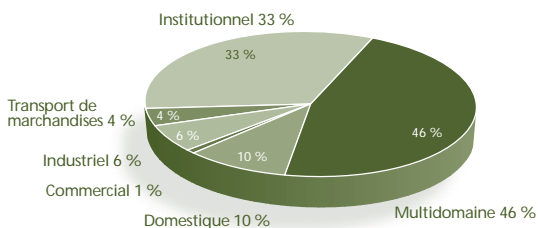
du 1<sup>er</sup> avril 1997 au 31 mars 1998

du 3 décembre 1997 au 31 mars 1998

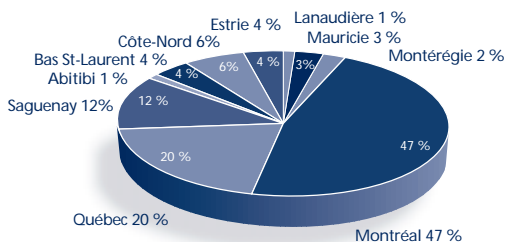
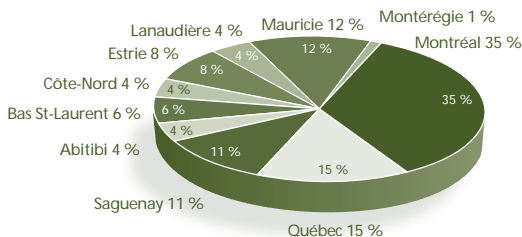
LA SOURCE  
PRINCIPALE D'ÉNERGIE



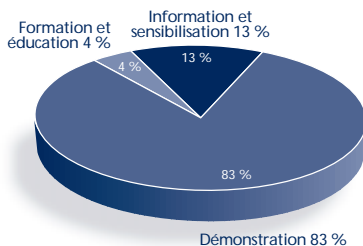
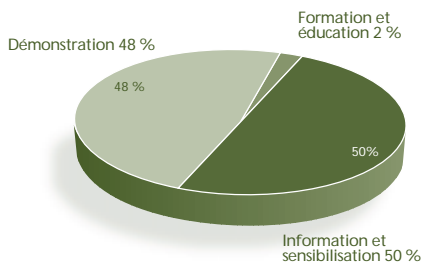
LE DOMAINE PRINCIPAL  
DE CONSOMMATION



LA RÉGION  
ADMINISTRATIVE



LA CATÉGORIE  
D'ACTIVITÉS



Versements totaux : 571 084 \$

Versements totaux : 329 658 \$



## Information et sensibilisation

En plus des projets soutenus dans le cadre du PPE, l'Agence a réalisé diverses activités, produit des publications et apporté un soutien professionnel et financier à des activités réalisées par différents intervenants en matière d'information et de sensibilisation. La responsabilité de certaines initiatives amorcées par la Direction de l'efficacité énergétique a ainsi été confiée à l'Agence.

Une veille informative a été exercée par l'Agence, lui permettant d'être à l'affût des plus récents développements en matière d'efficacité énergétique. Le *Bulletin du Centre de veille en efficacité énergétique* qui en résulte fait l'objet d'une diffusion régulière, contribuant ainsi à la réalisation du mandat d'information et de sensibilisation. Une fois complété, le site Internet de l'Agence constituera un outil d'information et de sensibilisation sur lequel l'Agence pourra compter.

Au chapitre de l'information et de la sensibilisation, l'Agence a complété l'élaboration et la production de la publication intitulée *La ventilation et le chauffage* et accepté de produire et de diffuser les *Actes du colloque sur l'aménagement, la planification urbaine et l'énergie* qui s'est tenu à Québec les 10 et 11 juin 1997. L'Agence a aussi produit des articles pour la revue *La maîtrise de l'énergie* et divers dépliants. L'un d'entre eux a été produit dans le cadre de la tempête du verglas et dispensait, comme son titre l'indique, *Quelques conseils sur les équipements de chauffage d'appoint ou d'urgence*.

À ce même chapitre, l'Agence a honoré une promesse de commandite dans le cadre de la quinzième édition du Concours Domus organisé par l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec – Région Montréal Métropolitain. Elle acceptait aussi de participer financièrement et professionnellement à la tenue de la Journée internationale de l'air pur organisée par Transport 2000 Québec.

## Formation et éducation

En plus des projets soutenus dans le cadre du PPE en matière de formation et d'éducation, l'Agence a assuré un soutien professionnel et financier à des projets réalisés par différents partenaires. Le projet de Caravane de l'efficacité énergétique du Centre de formation en entreprise de récupération de Victoriaville et le site éducatif Énernet auquel les jeunes peuvent avoir accès par le réseau Internet, méritent notamment mention.

L'Agence a consacré les ressources financières et professionnelles nécessaires à la mise en place de la Vitrine technologique de l'École des métiers et occupations de l'industrie de la construction du Québec. Ce projet suscite beaucoup d'intérêt, notamment dans le cadre des missions menées à l'étranger par le ministre d'État des Ressources naturelles.

L'Agence a choisi de respecter les engagements pris envers le Conseil de développement des loisirs scientifiques dans le cadre des Expo-Sciences et de la production de la brochure intitulée *J'expérimente en efficacité énergétique*. Par ailleurs, dans le but d'harmoniser les diverses interventions en matière d'éducation, l'Agence œuvre à l'élaboration d'une entente avec la Centrale de l'enseignement du Québec.

## Soutien

L'Agence assure le suivi administratif et le soutien professionnel nécessaire aux différents projets subventionnés dans le cadre du PPE. L'Agence a aussi apporté son soutien professionnel aux projets de recherche et de développement du volet efficacité énergétique du PADTE.

De plus, l'Agence a offert un soutien professionnel de première ligne à diverses catégories de clientèles, notamment dans le cadre de la tempête du verglas. L'application de la loi et de la réglementation concernant l'efficacité énergétique des appareils fonctionnant à l'électricité ou aux hydrocarbures a aussi exigé du soutien professionnel.

La consolidation et le suivi de la mise en œuvre du Programme résidentiel d'intervention et d'investissements en matière d'efficacité énergétique (PRIME), amorcée par le ministère des Ressources naturelles

au mois d'octobre 1997 dans trois régions-pilotes, ont figuré parmi les responsabilités confiées à l'Agence. À l'issue d'une première phase d'implantation, le cadre d'évaluation des retombées associées au programme, dont le déroulement s'échelonne sur deux ans, est en cours d'élaboration. Outre le soutien financier par ailleurs octroyé, les trois organismes mandataires de ce programme ont bénéficié du soutien de l'Agence à l'égard des aspects techniques et comportementaux associés à l'analyse énergétique des bâtiments. Les organismes mandataires du PRIME sont la Corporation environnementale de la Côte-du-sud de Kamouraska, le Centre communautaire en efficacité énergétique du Centre-de-la-Mauricie et la Corporation Négawatts production inc. dans la région du Saguenay – Lac-St-Jean.

En réaction à la mise en place éventuelle d'un volet résidentiel du programme ÉnerGuide par Ressources naturelles Canada, l'Agence a entamé des démarches auprès des instances concernées afin d'établir des arrimages adéquats avec les programmes québécois visant ce même volet.

La politique de l'énergie fait état de la préoccupation explicite à l'égard de la clientèle à faible revenu. Dans ce cadre, l'Agence a notamment collaboré à assurer un suivi éclairé de l'évolution du projet communautaire de réduction de la facture d'électricité administré par Hydro-Québec. Dès le mois de février, l'Agence tenait une rencontre impliquant notamment les organismes concernés. L'Agence a apporté son soutien professionnel à certains d'entre eux, dont Option consommateurs dans la région de Montréal, le Centre communautaire en efficacité énergétique du Centre-de-la Mauricie et le Service d'aide aux consommateurs situé à Shawinigan.

L'Agence a procédé à la cueillette des données énergétiques relatives à la production du *Bilan de la consommation d'énergie des bâtiments du secteur public pour la période 1985 à 1996*. En étroite collaboration avec le Secrétariat du Conseil du trésor, le ministère de l'Éducation, le ministère de la Santé et des Services sociaux et le secteur privé, elle a contribué à la préparation de contrats-types permettant l'approche clé-en-main pour les projets en matière d'efficacité énergétique. L'expertise ainsi acquise par l'Agence a été mise à profit auprès d'Hydro-Québec dans le cadre du développement d'un programme visant la clientèle institutionnelle.

L'Agence s'est employée à enrichir la teneur des avis produits par le ministère des Ressources naturelles sur les schémas d'aménagement des municipalités régionales de comté du Québec en ce qui a trait à l'efficacité énergétique. Les prochains schémas seront désormais soumis directement à l'Agence par le ministère des Affaires municipales pour ce qui concerne le volet efficacité énergétique.

Dans la perspective de produire un avis au gouvernement sur la *Loi sur l'efficacité énergétique des appareils fonctionnant à l'électricité ou aux hydrocarbures* (L.R.Q., c. E-12) et sur le règlement en découlant, l'Agence a procédé à la mise à jour de la liste des entreprises commercialisant ces appareils, à l'analyse des appareils à inclure dans le règlement et enfin, à l'analyse des carences de la loi et du règlement.

Enfin, l'expertise professionnelle de l'Agence a aussi été mise à profit au bénéfice de divers regroupements et partenaires, et ce, dans tous les domaines de consommation d'énergie. Les Forums énergie et l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie comptent parmi eux.





# CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président  
**Michel Dallaire**  
*Architecte*  
*Michel Dallaire et associés*

Vice-présidente  
**Louise Rozon**  
*Directrice*  
*Option consommateurs*

Deuxième vice-président  
**Robert Bérubé**  
*Ingénieur*  
*Groupe LMB Experts-Conseils inc.*

**Lucie Bertrand**

Vice-présidente exécutive  
Distribution et services  
à la clientèle  
Hydro-Québec

**Sophie Brochu**

Vice-présidente  
au développement  
des affaires  
Gaz Métropolitain

**Christian Fournelle**

Président  
Conseil d'administration  
Association québécoise  
pour la maîtrise de l'énergie

**Jean-François Lefebvre**

Vice-président  
Groupe de recherche  
appliquée  
en macroécologie  
(GRAMÉ)

**Pierre Martel**

Vice-président  
Ultramar Ltée et  
Président, Institut canadien  
des produits pétroliers  
Section Québec

**Pierre Vézina**

Ingénieur  
Directeur énergie  
Association des industries  
forestières du Québec

**Louis Robert**

Directeur général  
Corporation  
environnementale  
Côte-du-Sud

---

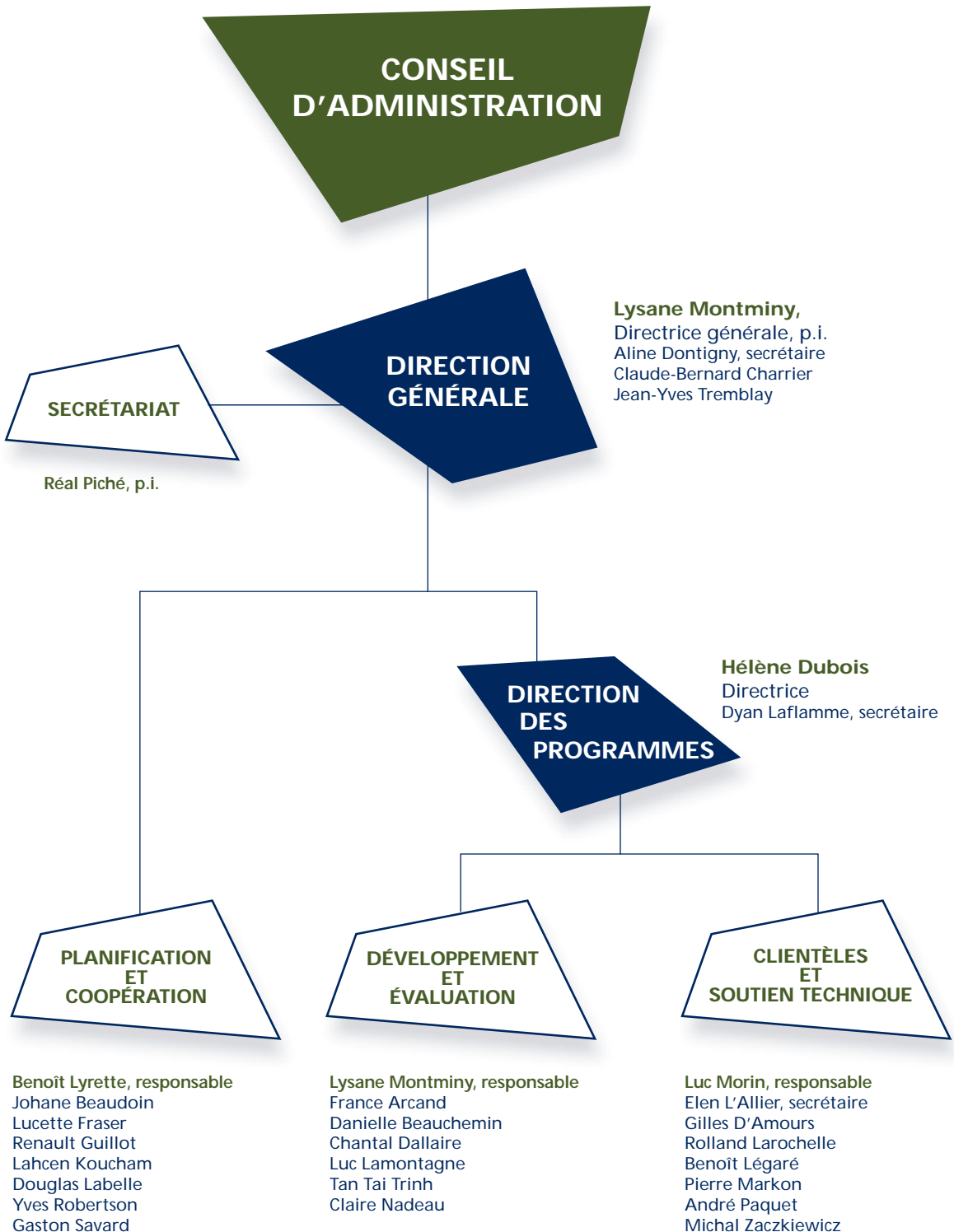
**Directeur général, p.i.**  
**Florent Côté**  
du 3 décembre 1997  
au 11 janvier 1998

**Directrice générale, p.i.**  
**Lysane Montminy**  
du 12 janvier 1998  
au 31 mars 1998



# PERSONNEL DE L'AGENCE ET STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

au 31 mars 1998





# RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Agence de l'efficacité énergétique ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. L'Agence reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Agence, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.



Directrice générale par intérim

Charlesbourg, le 5 juin 1998



*Etats financiers  
de l'exercice de quatre mois  
terminé le 31 mars 1998*

**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR** ..... 16

**ÉTATS FINANCIERS**

Revenus et dépenses et excédent .....17

Bilan .....18

Notes complémentaires .....19

Renseignements supplémentaires ..... 21

# TABLER DES MATIÈRES



# RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

## *à l'Assemblée nationale*

J'ai vérifié le bilan de l'Agence de l'efficacité énergétique au 31 mars 1998 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice de quatre mois terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Agence. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Agence au 31 mars 1998 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice de quatre mois terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général du Québec,

Guy Breton, FCA

Québec, le 5 juin 1998

# REVENUS ET DÉPENSES

*et excédent de l'exercice de quatre mois terminé le 31 mars 1998*

## REVENUS

Contribution du gouvernement du Québec

1 272 771 \$

## DÉPENSES

Subventions octroyées (note 3)

329 658 \$

Traitements et avantages sociaux

555 500

Honoraires professionnels et frais administratifs

250 467

Frais de communication

22 632

Loyer

42 517

Entretien et réparations

9 390

Amortissement des immobilisations

4 794

Autres

7 813

1 222 771 \$

**EXÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES  
ET EXCÉDENT À LA FIN DE L'EXERCICE**

50 000 \$





# BILAN

au 31 mars 1998

## ACTIF

### À court terme

Débiteurs

11 409 \$

À recevoir du Fonds consolidé du revenu

448 181

459 590 \$

Immobilisations (note 4)

98 324 \$

557 914 \$

## PASSIF

### À court terme

Subventions à payer

221 578 \$

Créditeurs et frais courus (note 5)

219 359

440 937 \$

## AVOIR

Apport du gouvernement du Québec

66 977 \$

Excédent

50 000

116 977 \$

557 914 \$

## ENGAGEMENTS (NOTE 6)

Pour le conseil d'administration

Pierre Vézina, administrateur

Michel Dallaire, administrateur

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 1998

## 1. CONSTITUTION ET MISSION

L'Agence de l'efficacité énergétique, personne morale, est constituée par une loi spéciale (1997, chapitre 55) le 22 octobre 1997. L'Agence a débuté ses activités le 3 décembre 1997 lors du transfert du solde des crédits accordés à la Direction de l'efficacité énergétique du ministère des Ressources naturelles.

L'Agence a pour mission, dans une perspective de développement durable, d'assurer la promotion de l'efficacité énergétique pour toutes les formes d'énergie, dans tous les secteurs d'activités, au bénéfice de l'ensemble des régions du Québec.

## 2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Agence ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état de l'évolution de la situation financière n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

### Subventions octroyées

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'elles sont autorisées et que le bénéficiaire a satisfait les critères d'admissibilité.

### Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et elles sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode linéaire aux taux suivants :

	<b>Taux</b>
Mobilier et équipement	20 %
Équipement informatique	30 %
Matériel roulant	30 %

Les biens transférés au 3 décembre 1997 par la Direction de l'efficacité énergétique du ministère des Ressources naturelles ont été comptabilisés à la valeur d'échange qui est la contrepartie établie et acceptée par les parties. Cette contrepartie est présentée à l'avoir de l'Agence à titre d'apport du gouvernement du Québec.

### 3. SUBVENTIONS OCTROYÉES

Entreprises et organismes d'État	22 500 \$
Entreprises privées	173 328
Municipalités	31 900
Établissements de santé et de services sociaux	10 000
Organismes sans but lucratif du secteur privé	91 930
	<b>329 658 \$</b>

### 4. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Mobilier et équipement	10 235 \$	328 \$	9 907 \$
Équipement informatique	46 259	2 224	44 035
Matériel roulant	46 624	2 242	44 382
	<b>103 118 \$</b>	<b>4 794 \$</b>	<b>98 324 \$</b>

### 5. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

Fournisseurs	118 286 \$
Traitement et déduction à la source	101 073
	<b>219 359 \$</b>

### 6. ENGAGEMENTS

L'Agence s'est engagée à verser des subventions en vertu des programmes qu'elle administre. Les subventions octroyées sont toutefois conditionnelles aux crédits accordés par le Parlement. Le montant des engagements au 31 mars 1998 se répartit comme suit :

1999	400 000 \$
2000	105 205
2001	5 000
	<b>510 205 \$</b>

### 7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, l'Agence est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Agence n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

### 8. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de l'Agence participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'Agence imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 25 448 \$. Les obligations de l'Agence envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

# RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

*de l'exercice de quatre mois  
terminé le 31 mars 1998*

**TRANSACTIONS AVEC LES MINISTÈRES,  
ORGANISMES ET FONDS SPÉCIAUX  
INCLUS DANS LE PÉRIMÈTRE  
COMPTABLE DU GOUVERNEMENT DU  
QUÉBEC DE L'EXERCICE TERMINÉ  
LE 31 MARS 1998**

## RÉSULTATS

### Revenus

Contributions du gouvernement du Québec 1 272 771 \$

### Dépenses

Contributions accordées en vertu des programmes 15 000 \$

Honoraires professionnels et frais administratifs 137 255

Frais de communication 4 558

Loyer 42 450

Fournitures 1 032

Entretien et réparations 7 259

## BILAN

À recevoir du Fonds consolidé du revenu 448 181 \$



*L'Agence a pour mission, dans une perspective de développement durable, d'assurer la promotion de l'efficacité énergétique pour toutes les sources d'énergie, dans tous les secteurs d'activités, au bénéfice de l'ensemble des régions du Québec.*

# MISSION

# REMERCIEMENT

*Les membres du conseil d'administration et le personnel de l'Agence désirent rendre hommage à monsieur Florent Côté qui a œuvré à la mise sur pied de l'Agence à titre de premier directeur général. Son dévouement, son travail soutenu et son talent ont généreusement contribué au succès des premières destinées de l'Agence. Nous tenons à lui témoigner toute notre reconnaissance.*



L'Agence souhaite que ce visuel constitue une source d'inspiration, une référence, pour tous les acteurs de la scène québécoise.

# L'Agence: un juste équilibre

## FUNAMBULE

Le **funambule** représente l'aspect humain à la base même de l'action de l'Agence dans la poursuite de sa mission. Au cœur du visuel, il symbolise l'atteinte d'un juste équilibre, la persévérance, la détermination et une maîtrise qui méritent respect. Comment mieux signifier qu'aucun effort ne doit être ménagé pour que la société québécoise devienne une « société énergétiquement efficace ».

En pleine action, sur des allures de petit prince, son déplacement témoigne de la nature positive et dynamique prévalant au développement de l'Agence. Le funambule traduit l'esprit d'initiative, le sens du résultat, source d'inspiration pour l'Agence et ses partenaires.

La main ouverte et tendue, le funambule invite les intéressés à s'associer à l'Agence dans la perspective d'établir des partenariats efficaces et harmonieux.

## PARAPLUIE

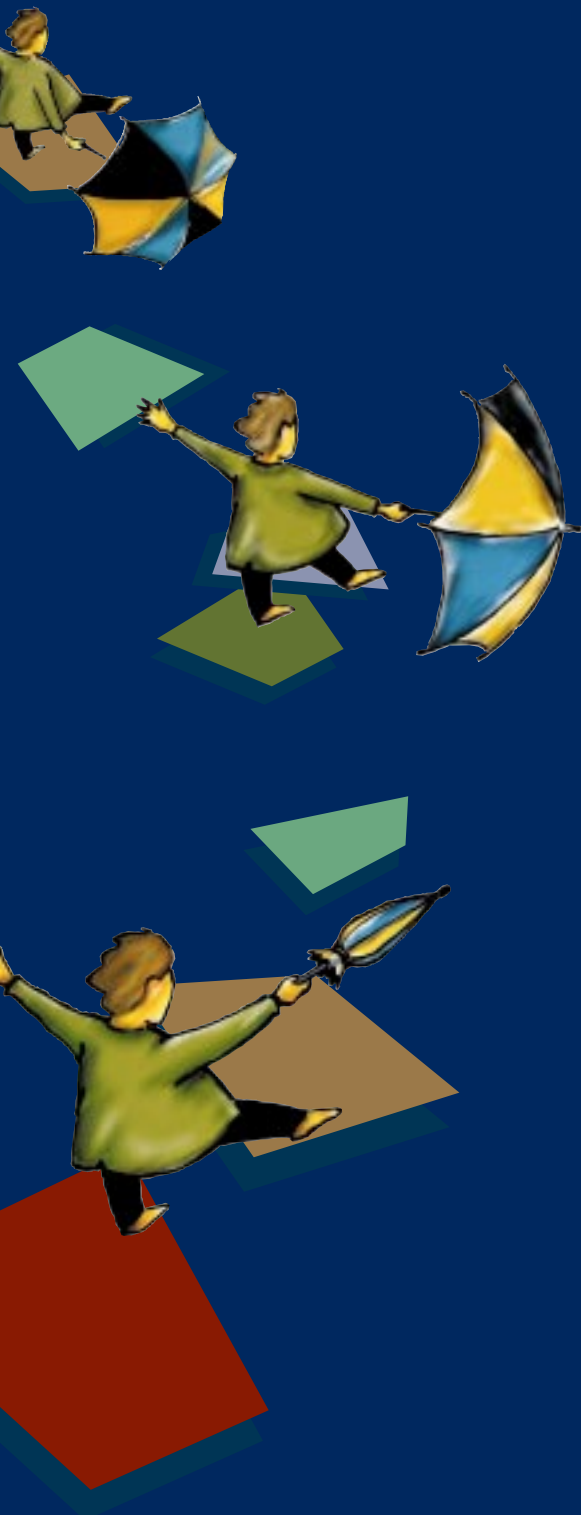
D'une main ferme, le funambule s'accompagne d'un **parapluie**. Dans le plus grand respect des règles de l'art, il prend les moyens nécessaires pour atteindre son objectif en plein équilibre. Cet instrument symbolise aussi le caractère utile et rassembleur de l'Agence en tant qu'organisme neutre et crédible.

## FIL

En apparence mince pour d'aucun, le **fil** qu'il emprunte pour exercer son art s'avère pour lui une assise que son audacieux talent met à profit au bénéfice d'un objectif clairement établi. Suspendu au creux de l'imaginaire, il émane d'un passé rempli d'expérience et se prolonge dans un avenir riche de projets et de réalisations.

## MOSAÏQUE

Constituée d'une **mosaïque** imbriquée de figures géométriques aux formes et couleurs variées, la trame de fond rappelle la multiplicité et la complémentarité des divers agents et des différentes dimensions impliqués dans la poursuite de sa mission. Elle suggère le besoin d'un fil conducteur en vue de former les alliances souhaitables, nécessaires au bénéfice de l'efficacité énergétique et de la société québécoise : l'Agence de l'efficacité énergétique.



5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest  
Bureau B 406  
Charlesbourg (Québec)  
G1H 6R1

C. élec. : [aee@aee.gouv.qc.ca](mailto:aee@aee.gouv.qc.ca)  
Tél. : (418) 627-6379  
Télec. : (418) 643-5828



Agence de l'efficacité  
énergétique  
Québec